

---

## Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

---

Adresse pour tout courrier CNEEA-K.MOKADDEM 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON  
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

[contact@cneea.fr](mailto:contact@cneea.fr)

---

MESDAMES, MESSIEURS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES

OBJET : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ART ET DESIGN

Lyon le 06 novembre 2015,

Mesdames, Messieurs

Vous vous engagez dans la compétition électorale pour assumer les responsabilités au sein des nouvelles régions.

La délimitation administrative de ces nouveaux territoires accroît le pouvoir décisionnaire du conseil régional et lui donne de nouvelles compétences.

Des compétences relevant de la culture et de l'enseignement supérieur en font notamment partie et de ce fait les écoles supérieures d'art et de design relèvent de ces compétences.

Ces établissements, vous le savez, ont un statut particulier. Depuis le 1er janvier 2010, ce sont des établissements publics de coopération culturelle [EPCC] qui, pour la plupart, ceux qui ne relèvent pas directement du Ministère de la Culture et de la Communication, sont des émanations des collectivités territoriales.

Ce statut permet aux collectivités territoriales d'être présentes dans les conseils d'administration à hauteur de leur participation financière, il autorise les diplômes décernés à avoir valeur de diplômes du supérieur; mais il ne correspond pas à un statut d'établissements d'enseignement supérieur.

A l'heure actuelle, le débat politique pour ces élections ne relève pas l'enjeu important que représentent les écoles supérieures d'art et de design pour une politique nationale territoriale de l'enseignement supérieur artistique.

En tant que futurs membres des nouveaux conseils régionaux, la CNEEA souhaite vous interpellier sur quelques points :

La nouvelle configuration des régions a pour effet de produire une nouvelle distribution des écoles sur les territoires. Le risque est grand de voir certaines écoles subir des regroupements contraints avec d'autres établissements au nom d'économie et de rentabilité sans tenir compte de leur place historique et de leur spécificité dans le développement des politiques culturelles d'enseignement supérieur. Principalement sur la question financière, certaines écoles ont depuis quelques années subi les attaques répétées de certains membres de leur conseil d'administration.

• **Pouvez garantir de votre action lors de votre mandature pour empêcher les regroupements ou les fermetures abusifs d'écoles supérieures d'art et de design ?**

• **Quelle position prendrez vous sur une réévaluation des statuts des EPCC afin qu'ils deviennent réellement des établissements d'enseignement supérieurs ?**

• **Pouvez-vous vous engager à initier en concertation avec tous les acteurs des écoles supérieures d'art et de design (représentants des collectivités territoriales, représentants des ministères concernés, repré-**

## **sentants syndicaux, représentants des associations et organisations professionnelles et étudiantes,) un travail d'élaboration de statuts adéquats pour un établissement d'enseignement supérieur ?**

Ces questions statutaires sont importantes parce qu'elles permettent d'articuler les politiques nationales et territoriales.

Jusqu'à présent, le statut des EPCC a pu apparaître comme une solution temporairement viable.

Mais le développement des écoles s'en trouve entravé : les politiques d'inscription territoriale des enseignements en souffrent, les politiques de recherche en pâtissent et la reconnaissance des diplômes n'est pas totale.

Pour que les écoles irriguent véritablement les territoires, il faut donc **faire évoluer ce statut** pour que de véritables projets artistiques inédits en émergent. Pour le moment la spécificité des écoles supérieures d'art et de design est sujette à caution. Incertaine du fait d'une incapacité à développer les relations avec les autres établissements d'enseignement supérieur, et sans articulation précise avec les autres institutions culturelles. Pour que les écoles prennent place véritablement dans les dispositifs existants et déploient une économie de la création du territoire, il faut faire évoluer le statut des EPCC et celui des enseignants.

Il est de votre responsabilité de développer une politique susceptible de faire autre chose des écoles qu'un simple attracteur secondaire et un modeste équipement culturel.

### **• Comment donc envisager de faire des écoles supérieures d'art et de design un élément déterminant dans la politique territoriale culturelle et d'enseignement supérieur et de la recherche ?**

Les futures régions peuvent être le moteur d'une réévaluation de la politique culturelle et de la politique d'enseignement supérieur artistique.

C'est un enjeu fort pour e devenir de ces régions. Il ne peut se construire que par la concertation avec les présidents des EPCC écoles supérieures d'art et de région, les organisations représentatives dont la CNEEA fait partie.

L'enjeu spécifique aux écoles supérieures d'art et de design rejoint ceux de l'établissement d'une politique culturelle territoriale équilibrée et équitable et ceux de l'institution d'une distribution territoriale équitable des écoles supérieures d'art et de design en région – au risque de voir se configurer un désert culturel qui conduirait à un écart entre la province et les métropoles en cours de constitution.

Si nous insistons sur les écoles supérieures d'art et de design, c'est qu'elles s'intègrent dans un environnement avec d'autres institutions de l'art (centres d'art, fonds régionaux d'art contemporains) dont la situation nous paraît actuellement incertaine.

Il est temps que se discute région par région une politique culturelle d'enseignement supérieur et de la recherche pour les écoles supérieures d'art et de design avec l'ensemble des partenaires et acteurs des écoles supérieures d'art et de design. La CNEEA est prête à y prendre part.

La CNEEA attend donc vos réponses sur ces questions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération respectueuse.

Kader Mokaddem, pour la CNEEA



---

# **CNEEA**

---

**Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art**

Adresse pour tout courrier CNEEA-K.MOKADDEM 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON  
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

**contact@cneea**

---